



Département de Seine-et-Marne

Canton de Nangis  
COMMUNE DE NANGIS

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUILLET 2018**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

<b>N°2018/JUIL/117</b>	<b>OBJET :</b>
<b><u>Date du conseil municipal</u></b> 02/07/2018	REPLACE ET ANNULE LA DELIBERATION N°2018/MARS/025 EN DATE DU 05 MARS 2018 RELATIVE A LA DEMANDE DE SUBVENTION – DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL - TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE RESTAURATION SCOLAIRE AU GROUPE SCOLAIRE LES ROSSIGNOTS
<b><u>Date de la convocation</u></b> 25/06/2018	
<b><u>Date de l'affichage</u></b> 03/07/2018	

L'an deux mille dix-huit, le deux juillet à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Michel BILLOUT, maire, en suite des convocations adressées le 25 juin 2018.

**Étaient présents :**

Michel BILLOUT, Clotilde LAGOUTTE, Alain VELLER, Didier MOREAU, André PALANCADE, Anne-Marie OLAS, Claude GODART, Sylvie GALLOCHER, Roger CIPRÈS, Simone JEROME, Charles MURAT, Virginie SALITRA, Pascal HUE, Mehdi BENSALÈM, Jean-Pierre GABARROU, Serge SAUSSIÈRE, Stéphanie SCHUT.

**Étaient absents représentés :**

- Stéphanie CHARRET représentée par Sylvie GALLOCHER
- Marina DESCOTES-GALLI représentée par Virginie SALITRA
- Jacob NALOUHOUNA représenté par Pascal HUE
- Karine JARRY représentée par Simone JEROME
- Michel VEUX représenté par Charles MURAT
- Danièle BOUDET représentée par Anne-Marie OLAS
- Sandrine NAGEL représentée par Michel BILLOUT
- Monique DEVILAINÉ représentée par Jean-Pierre GABARROU
- Catherine HEUZÉ-DEVIES représentée par Serge SAUSSIÈRE
- Pascal D'HOKER représenté par Stéphanie SCHUT

**Étaient absents :**

- Samira BOUJIDI
- Rachida MOUALI

Monsieur Pascal HUE est nommé secrétaire de séance conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Accusé de réception en préfecture  
077-217703271-20180703-JUIL-2018-117-DE  
Date de télétransmission : 03/07/2018  
Date de réception préfecture : 03/07/2018

Le Conseil municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-29,

VU la délibération n° 2017/AVR/069 en date du 10 avril 2017 sollicitant l'aide financière du département de Seine et Marne au titre d'un contrat intercommunal de développement (CID) élaboré en concertation avec la communauté de communes de la Brie Nangissienne (CCBN) sur un programme de trois actions, à savoir :

- Requalification du trottoir pair de l'avenue du maréchal Foch (2017/2018)
- Requalification du trottoir impair de l'avenue du maréchal Foch (2018/2019)
- Construction d'une restauration scolaire au groupe scolaire des Rossignots (2018/2019)

VU la délibération n° 2017/DEC/188 en date du 18 décembre 2017 sollicitant l'aide financière de l'État pour la construction d'une restauration scolaire au groupe scolaire des Rossignots, dans le cadre de la dotation de soutien à l'investissement public local (DSIL) pour 2018,

VU la délibération n° 2018/MARS/025 en date du 05 mars 2018 modifiant le montant de l'aide financière sollicitée ainsi que le plan de financement de l'opération,

VU la délibération n°2018/JUIL/116 en date de ce jour sollicitant du département de Seine et Marne le transfert de l'enveloppe réservée pour la requalification du trottoir côté impair de l'avenue du maréchal Foch sur l'opération de construction de la restauration scolaire au groupe scolaire des Rossignots,

Vu le budget communal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimées (27),

**ARTICLE 1 :**

SOLLICITE l'aide financière de l'État au titre de la dotation de soutien à l'investissement public local à hauteur maximale de 656.985,57 € (52,76 % du coût HT de l'opération).

**ARTICLE 2 :**

APPROUVE le programme de construction au groupe scolaire des Rossignots : restauration scolaire et salle d'activités.

**ARTICLE 3 :**

APPROUVE le descriptif de cette opération qui s'élève à 1.245.232,24 € HT (soit 1.494.278,69 € TTC).

**ARTICLE 4 :**

DIT que le plan de financement s'établit comme suit :

Dépenses		Recettes	
Travaux de construction d'une restauration scolaire et d'une salle d'activités au groupe scolaire les Rossignots		État (Dotation de soutien à l'investissement public local) 656.985,57 €	
		Département (CID) 214.677,00 €	
Total H.T.	1.245.232,24 €	Part communale (emprunt) 622 616,12 € (dont 373 569,67 € HT soit 30 % du HT + 249 046,45 € de TVA)	
TVA 20 %	249.046,45€		
<b>Total</b>	<b>T.T.C.</b>	<b>Total T.T.C.</b>	

Accusé de réception en préfecture  
077-217703271-20180703-JUIL-2018-117-DE  
Date de télétransmission : 03/07/2018  
Date de réception préfecture : 03/07/2018

**ARTICLE 3 :**

AUTORISE le maire ou son adjoint, à effectuer toutes les démarches nécessaires et signer les pièces s'y rapportant.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus  
ont signé au registre les membres présents

Nangis, le 3 juillet 2018.

Le Maire,

Michel BILLOUT



Accusé de réception en préfecture  
077-217703271-20180703-JUIL-2018-116-DE  
Date de télétransmission : 03/07/2018  
Date de réception préfecture : 03/07/2018

